RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 04-11-2024

De la Société **3M TRANSPORTS**
Société par **A**ction **S**implifiée **U**nipersonnelle
Au capital de **Dix-huit mille cinq cents Euros [18.500,00€]**
49 RUE VOLTAIRE, 92300 LEVALLOIS-PERRET
RCS Nanterre **980809362**

À la suite des Cessions des actions signées ce jour, de la Société **3M TRANSPORTS**, Société par action simplifiée au Capital social de **Dix-huit mille cinq cents Euros [18.500,00€]**, immatriculée auprès du **RCS de Nanterre** sous le **N° 980.809.362** et au **SIRET** sous le **N° 980.809.362.00018**, ayant siège à **LEVALLOIS-PERRET (92300), 49 RUE VOLTAIRE**, s'est constitué audit siège en Assemblée Générale Extraordinaire.

Il a été dressé une Feuille de présence qui a été émargée à son entrée en séance par l'Associé Unique.

L'assemblée est présidée par **Monsieur Telly, Birame BAH,** Associé unique de la Société **3M TRANSPORTS**, titulaire de **185 Actions** de **100,00 Euros** chacune, numérotées de **01** à **185 Inclus**.

Le Président déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée, peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par l'**Article L 223 - 30 Alinéa 2** du **Code de Commerce** pour les Assemblées Générales Extraordinaires.

Il est déposé sur le bureau du Président :

1. La Feuille de présence à l'Assemblée Générale.
2. Les Statuts de la Société.
3. Les Cessions des actions signées ce jour.
4. Le Projet de texte des Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Président déclare alors l'Assemblée Générale Extraordinaire ouverte et rappelle qu'elle est réunie pour délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

<u>ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE</u> :

1. Lecture du Rapport du Président.
2. Approbation du Rapport du Président.
3. Démission de **M. Mustapha NAIMI** de la présidence de la société **3M TRANSPORTS**.
4. Désignation du nouveau président **M. Telly, Birame BAH**.
5. Modification et Mise à jour de **l'Article 13** des anciens statuts afférents au **NOMINATION DU PRESIDENT**.
6. Refonte des statuts.
7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.
8. Questions diverses.

→Puis, le Président ouvre le scrutin sur les Résolutions figurant à l'Ordre du jour←

Initiales : BA / TB

Rapport de la Présidence

Le président expose :

En sa qualité de président de l'assemblée, **Monsieur Telly, Birame BAH**, en tant qu'associé unique, prend acte de la décision de **Monsieur Mustapha NAIMI** de se retirer des fonctions de président qu'il exerce depuis le **20/10/2023**.

Il précise que cette décision, motivée par des raisons personnelles, a été mûrement réfléchie et qu'elle lui apparaît désormais nécessaire. En conséquence, il prend acte de cette démission, conformément aux statuts en vigueur, et procède à la désignation d'un nouveau président afin d'assurer la continuité de la gouvernance et du fonctionnement de l'organisation.

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

Après lecture du Rapport du président et considérant que **Monsieur Mustapha NAIMI** a émis la volonté de démissionner de son mandat de Président de la société **3M TRANSPORTS**, l'Assemblée Générale accepte ladite démission. **Monsieur Mustapha NAIMI** cessera d'exercer ses fonctions de Président à compter de ce jour **04/11/2024** à **minuit**.

CETTE RÉSOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

SECONDE RÉSOLUTION :

Aux fins de remplacement, l'Assemblée décide de nommer, ès qualité de nouveau Président de la société **3M TRANSPORTS** :

- **Monsieur Telly, Birame BAH**, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted]
  Demeurant à : [redacted]

Laquelle nomination prendra effet le **05/11/2024** pour une durée non limitée.

CETTE RÉSOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

TROISIÈME RÉSOLUTION:

Que, suite à la modification de la présidence décidée ce jour, il convient de modifier et mettre en adéquation **l'article 12** des statuts concernant **LA NOMINATION DU PRÉSIDENT.**

CETTE RÉSOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

Après avoir entendu lecture du Rapport de la présidence, l'Assemblée Générale décide de procéder à **une refonte complète et conséquente des Statuts** avec, si besoin est, une modification tant de la numérotation des articles que de leur intitulé.

CETTE RÉSOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CINQUIÈME RÉSOLUTION :

Initiales : VA/TB

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original des présentes à l'effet de réaliser les modifications et accomplir toutes les formalités légales et réglementaires découlant des Résolutions ci-avant adoptées.

CETTE RÉSOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été paraphé et signé par le Président et Associé Unique.

Monsieur Mustapha NAIMI **Président démissionnaire** *« Bon pour démission des fonctions de Président »* Bon pour Démission Des Fonctions De Président [redacted]	**Monsieur Telly, Birame BAH** **Associé Unique,** Nouveau **Président 3M TRANSPORTS** *« Bon pour acceptation des fonctions de Président »* " Bon pour acceptation des fonctions de Président " [redacted]

Initiales : M A TB